



Comité technique contre les espèces nuisibles pour la santé

Rédacteur : B GAUTIER-GRALL

**Réunion du 3 avril 2024 –en distanciel
Relevé de conclusions**

<u>Participants</u>	DDTM 35 : Cécile ARNOULD ; DIR Ouest : Nicolas MICHEL ; Capt’Air Bretagne : Sophie FRAIN ; DREAL : Tiphaine LEGENDRE ; DRAAF : Sébastien MOREL ; Cœur Emeraude : Béatrice ONEN ; FREDON Bretagne : Gérard ANGOUJARD, Olivier AUDRAS ; ARS Siège : Béatrice GAUTIER GRALL. Invité : Katy MONIER (PNRGM) <i>Excusés : Eva BURGUIN (CBNB) ; Isabelle IMBERT-CADIOU (ATBVB /Leff Armor Communauté) ; Laurène ALLEAUME (CD 35) ; Jean-François LEBAS (CD35).</i>
<u>Ordre du jour</u>	1) Tour de table ; 2) Projet d’actions envisagées par le PNRGM sur les EEE / datura ; 3) Dispositif du Fond vert ; 4) Points d’actualités 5) Appel à projet sur la gestion d’espèces exotiques envahissantes.

1) Tour d’écran -

Katy Monier est invitée au COTECH afin de présenter le projet d’actions envisagées sur le territoire du PNRGM.

2) Projet d’étude EEE / Datura – PNRGM (cf. diaporama)

Katy Monier présente le projet d’actions envisagées. Le projet « Lutte contre les EEE » fait suite à de nombreuses actions déjà menées sur le sujet. Il comporte 2 actions complémentaires :

- Action 1 : former de façon opérationnelle et définir une stratégie territoriale de lutte contre la Datura stramoine ; Sensibiliser aux différentes espèces faune et flore et aux enjeux de santé ;
- Action 2 : expérimenter une campagne de communication inscrite dans la dynamique des ABC ; susciter la participation citoyenne dans la préservation de la biodiversité face aux EEE

Concernant l’action 1, les outils déjà existant seront utilisés ;

Concernant l’action 2, il est envisagé de réaliser un arborétum utilisant les EEE déjà repérées sur la commune. Les EEE prises en compte seraient à durée de vie limitée. Le COTECH attire l’attention sur la nécessité d’une vigilance ++ sur ce type de jardin et rappelle l’importance de considérer les espèces allergènes. Celles-ci sont encore trop souvent oubliées dans le cadre de la végétalisation des espaces urbains. Il est suggéré de proposer de rajouter une phrase sur ce point dans l’appel à projet de l’agence de l’eau Loire Bretagne « Renaturation des villes et villages » [Renaturation villes et villages - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](#)

NB (Béatrice GAUTIER-GRALL contactera les collègues ARS Centre-Val-Loire – correspondant AELB à cet effet).

3) Dispositif Fond verts

Cf. diaporama.

Tiphaine LEGENDRE présente le dispositif fonds vert du Ministère de la transition écologique destiné à financer des projets dans les domaines de la performance environnementale (bâtiments publics, biodéchets, etc.), l'adaptation au changement climatique (prévention des risques inondation, cyclone, érosion marine, renaturation des villes), l'amélioration du cadre de vie (friches et stratégie Nationale Biodiversité).

Les EEE sont concernées dans le cadre de ce dernier volet. Les dossiers déposés sont instruits au fil de l'eau par la DREAL. Les opérations « coup de poings » 2022 y sont intégrés (exceptés les actions de communication). Le formulaire est à déposer sur [Aides-territoires | Fonds vert \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr/aides-territoires/fonds-vert)

La subvention apportée peut concerner jusqu'à 80 % du financement total et perdurer pendant 3 années.

4) Points d'actualités

Cf. diaporama.

- Les chenilles processionnaires :

Il est rappelé que l'observatoire des espèces à enjeux sur la santé humaine a développé 3 observatoires, contenant de nombreux outils et informations :

- Observatoire des ambrosies : <https://ambrosie-risque.info>
- Observatoire des chenilles processionnaires ; <https://chenille-risque.info/>
- Plantes risques <https://plantes-risque.info/>

Le vademecum d'aide à l'élaboration des plans locaux d'actions devrait être validé le 11 avril, lors de la réunion du comité technique de l'observatoire des chenilles processionnaires du 11 avril. Pour mémoire, ce plan d'action est attendu pour élaborer les projets d'arrêtés de lutte contre les chenilles processionnaires. La Bretagne est l'une des régions les plus concernées par ce sujet.

Une première formation destinée aux référents aura lieu le 9 mai à LANGUIDIC.

- Les ambrosies

Olivier Audras indique que 10 foyers ne se sont pas exprimés depuis 10 ans. Ces foyers seront donc suivis une fois tous les 2 ou 3 ans. Il restera cependant 48 foyers à suivre en 2023 (+ les nouveaux).

Le travail de collaboration Fredon / PlanNet se poursuit de façon à recenser le plus de foyer possible.

- La Berce du Caucase

91 foyers seront à reconstruire en 2023. La saison d'arrachage a débuté le jeudi 6 avril.

- Le raisin d'Amérique

La gestion des 235 foyers sera poursuivie.

La collaboration avec plantnet permettra de connaître de nouveaux foyers.

- Le frelon asiatique

Il a été constaté une explosion des nids en 2022, ce qui a incité la population à installer des pièges artisanaux. Or ces derniers sont susceptibles de piéger également d'autres espèces d'insectes et donc de porter atteinte à la biodiversité. Les Fdgons et la Fredon ont appelé à une vigilance. Les apiculteurs s'organisent pour proposer des solutions. Une doctrine est en cours d'élaboration par la DREAL.

[Prochaine réunion du COTECH : octobre / novembre 2023. Un doodle sera adressé aux membres du COTECH pour fixer la date de la réunion](#)